

ANNEXE 1

ADMINISTRATION

- 1- Demande d'organisation rédigée sur ce formulaire
- 2- Règlement particulier de l'épreuve comprenant pour chacune des courses :

Doc ci-avant

Article 1 : conditions

« Foulées nature de Matha » 9^{ème} édition est une course à pied ouverte à toutes les personnes dans le respect des autorisations et règlements, en vigueur à la date de la course...

Article 2 : certificat médical

La participation à la course est subordonnée à la présentation d'une licence sportive FFA en cours de validité ou équivalence (Licence Triathlon et « Pass-running ») ou la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Article 3 : Inscription et accueil des concurrents

L'inscription préalable ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un règlement par chèque d'un montant de 7€ pour les 5km, 8€ pour les 10 km et 13€ pour 20km (A l'ordre de MATHA COURSE NATURE) et de la photocopie de la licence FFA ou de la licence équivalente ou du certificat médical de moins d'un an (Cf. Art 2). Les préinscriptions sont à envoyer au plus tard le mercredi 28 septembre 2022. L'inscription le jour de la course, si les protocoles sanitaires en vigueur au jour de la course l'autorisent, est majorée de 3 euros (5km, 10km et 20km). Les courses enfants sont **gratuites**. L'accord et l'engagement responsable parental est indispensable pour les enfants. Arrêt des inscriptions, 30 mn avant chaque départ. Dans le cas d'une annulation de la course pour le cas de force majeure, les engagements pris seront mis en avoir pour la course de l'édition suivante. Sur demande, « MATHA COURSE NATURE » remettra le chèque d'inscription à l'engagé. Cette épreuve permet l'inscription automatique au challenge trail de la Charente-Maritime 2022-2023 (cf. condition spécifique du challenge Trail : www.courirencharentemaritime.fr)

Article 4 : circuits

Deux circuits en boucle non chronométré pour les enfants ; environ 850m (13h45) et 1900m (14h15). Un circuit en boucle pour les minimes, cadets, juniors, espoirs et adultes, de 5km (nés en 2008 et avant. Départ 15h15) ou 10 km (nés en 2006 et avant. Départ 15h00) ou 20km (nés en 2004 et avant. Départ 15h00) sur chemin blanc, sentiers, sous-bois et petites portions de routes goudronnées.

Article 5 : participation

Les catégories d'âges sont celles fixées par la FFA.

Article 6 : sécurité selon les conditions édités par le Ministère des Sports et relatifs à l'application des décisions sanitaires en vigueur [cliquez ici](#)

Les signaleurs munis de masque et sans contacts avec les coureurs, sont en poste aux différents carrefours. Présence d'une équipe de secouristes. Un médecin est sollicité en astreinte au moment de la course. Le service de gendarmerie et la brigade de pompiers sont informés et dispose du plan de la course. En dehors des organisateur, aucun accompagnateur, à pied ou en vélo, ne sera autorisé sur le parcours pendant la course, ni aucun animal.

Article 7 : Responsabilité civile et assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. **Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.**

Article 8 : Ravitaillement selon les conditions édités par le Ministère des Sports et relatifs à l'application des décisions sanitaires en vigueur [cliquez ici](#). Si les protocoles en vigueur l'autorisent alors :

Des postes de ravitaillements sont situés tous les 5 ou 6 kilomètres ainsi qu'à l'arrivée. Il est conseillé l'autosuffisance.

Article 9 : Toilettes, douches et vestiaires hébergement

Des douches et vestiaires situés sur deux sites pourront être mis à la disposition des coureurs. Hébergement possible en chambres collectives par 4, lits superposés, draps non fournis 15€/personne/nuitée. Réservation MFR MATHA 05.46.58.58.33. Le site du Château de Matha (départ et arrivée) peut accueillir les camping-car dans la limite des places disponibles.

Article 10 : Animation, annonce des résultats

Epreuve animée par un speaker de Run'heure avec chronométrie (pour les 5km, 10km et 20km).

Article 11 : Récompenses prévues à 17h15...

Lot à tous les inscrits, récompense aux trois premiers hommes et femmes du scratch (5km, 10km et 20km), et au vainqueur de chaque catégorie (hommes et femmes) pour les 10km et 20km. Les récompenses sont non cumulables. Les équipes de dix personnes préalablement inscrites sous un nom générique, seront récompensées par un lot collectif (jambon ou lot équivalent). Coupe au 3 premiers (Filles et Garçons) des 0,85km et 1.9km. Une médaille et un diplôme seront remis à chaque enfant.

Article 12 : Dossards (*) selon les conditions édités par le Ministère des Sports et relatifs à l'application des décisions sanitaires en vigueur [cliquez ici](#)

Retrait des dossards le samedi 1^{er} octobre 2022 à partir de 11h00 Parc du château Bd Bossais 17160 Matha (*). Pour toute « puce » de chronométrage non restituée, il sera facturé 20€ au coureur. Les résultats seront disponibles après la course sur www.runheure.fr et sur www.courirencharentemaritime.fr

NOUVEAU : Inscription en ligne sur www.chrono-start.com jusqu'à vendredi 30 septembre 2022, 20h00

Inscriptions par courrier : A adresser avant le mercredi 28 septembre 2022 (avec bulletin complet signé, chèque à l'ordre de Matha Course Nature, certificat médical de moins d'un an ou licence valide), à Isabelle CARTEAU Suchet «10» 17160 MATHA 06 17 53 31 88 icarteau@wanadoo.fr Renseignements techniques : Eric JAUD : 06 75 34 81 38 ericjaud@orange.fr